

GAEC DU GRANFORAIE
Société civile (groupement agricole d'exploitation en commun)
Au capital de 150 632 €
Siège social : La Grange 79220 PAMPLIE
SIREN 394 621 940 RCS NIORT

Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire

du 1er mars 2026

Le 1er mars 2026, à 10 heures,
Au siège social,
Les associés de la société GAEC DU GRANFORAIE
Se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire sur convocation de la Gérance.

Les associés reconnaissent tous avoir été réunis régulièrement en vertu des dispositions de la Loi et des statuts.

SONT PRÉSENTS :

Monsieur Christophe LIMOGES,
Titulaire de 213 parts,

Madame Muriel PICOULEAU épouse LIMOGES,
Titulaire de 213 parts,

Monsieur Alain RAGOT,
Titulaire de 145 parts,

Monsieur Nicolas LIMOGES,
Titulaire de 420 parts,

Soit au total 991 parts.

L'Assemblée réunissant la totalité des parts sociales, peut valablement délibérer, et, en conséquence, est déclarée régulièrement constituée.

Monsieur Christophe LIMOGES préside la réunion en sa qualité de Gérant associé.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- Les statuts,
- Le texte des résolutions de la société.

Le Président fait en outre observer que la liste des résolutions a été tenue à la disposition des associés au siège social, pendant les quinze jours qui ont précédé la présente réunion.

L'Assemblée lui donne acte de ses déclarations.

Initial
✓ 

Initial
✓ 

1

Initial
✓ 

Initial
✓ 

Puis le Président rappelle que les associés sont réunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Changement de la date de clôture de l'exercice social,
2. Modification des statuts,
3. Formalités – Enregistrement.

Le Président déclare la discussion ouverte.

La discussion close, personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour.

Première Résolution : Changement de la date de clôture de l'exercice social

La collectivité des associés décide de ramener au 31 mars la date de clôture de l'exercice antérieurement fixée au 30 juin. L'exercice commencé le 1^{er} juillet 2025 sera clos le 31 mars 2026.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Deuxième Résolution : Modification des statuts

La collectivité des associés décide de modifier l'article 17 des statuts.

L'article 17 est désormais rédigé comme suit :

« ARTICLE 17 - EXERCICE SOCIAL

L'exercice social commencera le 1^{er} avril pour se terminer le 31 mars de chaque année.

Il pourra être modifié par décision collective des associés.

Une comptabilité doit être tenue selon les règles du plan comptable général agricole. »

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Troisième Résolution : Formalités - Enregistrement

Conformément à la législation et aux règlements en vigueur, les associés s'engagent à réaliser les formalités suivantes :

- Soumettre les présentes à la formalité de l'enregistrement pour laquelle il est sollicité l'application du droit fixe de 125 €.
- Réaliser l'ensemble des formalités auprès du Guichet électronique des formalités d'entreprises (Guichet unique) et notamment le dépôt du présent acte, pour inscription modificative au Registre du Commerce et des sociétés.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 heures.

De tout ce qui précède, a été dressé un procès-verbal par la Gérance.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur de l'original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité et autres qu'il appartiendra.

Il est en outre précisé de façon expresse par le Président que, bien que la procédure de convocation n'ait point été appliquée, les résolutions présentement adoptées ne le sont pas moins valablement pour l'avoir été à l'unanimité conformément aux dispositions de l'article 1854 du Code Civil.

Initial
✓ IN L

Initial
✓ u

2

Initial
✓ ML

Initial
✓ RK

De convention expresse valant convention sur la preuve, le présent acte a été signé électroniquement par le biais du service www.docusign.com, chacune des Parties s'accordant pour reconnaître à cette signature électronique la même valeur que sa signature manuscrite conformément aux articles 1366 et 1367 du Code civil et pour conférer date certaine à celle attribuée à la signature du présent acte par le biais du service www.docusign.com.

Les associés :

Monsieur Christophe LIMOGES,	Signed by:  0F6F058152134CB...
Madame Muriel PICOULEAU épouse LIMOGES,	Signed by:  00CD4DB10D85409
Monsieur Alain RAGOT,	Signed by:  0F6F058152134CB...
Monsieur Nicolas LIMOGES,	Signed by:  B349CEBEC4FD4DD...

Enregistré à : SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE ET DE
L'ENREGISTREMENT
NIORT I
Le 24/03/2026 Dossier 2026 00008606, référence 7904P01 2026 A 00422
Enregistrement : 125 € Penalités : 0 €
Total liquidé : Cent vingt-cinq Euros
Montant reçu : Cent vingt-cinq Euros

Didier DUTAUD

Contrôleur des Finances Publiques

